

GROUPE	1B	INSECTICIDE

[Container label]

CYGON[®] 480

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE – COMMERCIALE-AGRICOLE

Concentré Émulsifiable Contient du Diméthoate

Un Insecticide Systémique pour la suppression:

- des insectes sur les plantes à fleurs et arbres et arbustes ornementaux indiqués.
- des insectes sur les cultures légumières et fruitières indiquées.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C

PRINCIPE ACTIF: Diméthoate480 g/L

AVERTISSEMENT

POISON



N° D'HOMOLOGATION 8277, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

CONTENU NET.....10 litres à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

CYGON[®] est une marque déposée de Cheminova A/S

NE PAS UTILISER CE PRODUIT À PROXIMITÉ DES HABITATIONS OU DES ZONES RÉSIDENTIELLES TELLES QUE LES PARCS, LES COURS D'ÉCOLE ET LES TERRAINS DE JEUX. IL EST INTERDIT AUX PARTICULIERS ET AUX PERSONNES NON CERTIFIÉES D'UTILISER CE PRODUIT.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Peut être nocif ou fatal si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Le produit concentré peut causer une irritation des yeux.
- Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation.
- Utiliser seulement dans des endroits bien aérés.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, boire ou fumer.
- Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.
- **NE PAS** utiliser dans les serres.
- **NE PAS** contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux.
- Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.
- **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, contactez FMC au www.fmccrop.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les oiseaux, les abeilles et les autres animaux sauvages. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des

mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfles, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC L'ŒIL: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin

pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant_ ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

DÉCONTAMINATION:

En cas de déversement accidentel de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, nettoyer immédiatement la zone contaminée à l'aide d'un puissant savon de ménage ou d'un savon à la soude caustique à usage domestique. Un simple détergent ne suffit pas. Les surfaces de bois nu doivent être nettoyées à plusieurs reprises.

ÉLIMINATION:

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au

détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE:

- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale
- Ne pas utiliser, transvider, renverser, ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- Protéger des rayons du soleil.
- Expédier et conserver à une température entre 4°C et 30°C.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[Booklet label]

CYGON® 480

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE – COMMERCIALE-AGRICOLE

Concentré Émulsifiable Contient du Diméthoate

Un Insecticide Systémique pour la suppression:

- des insectes sur les plantes à fleurs et arbres et arbustes ornementaux indiqués.
- des insectes sur les cultures légumières et fruitières indiquées.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C

PRINCIPE ACTIF: Diméthoate480 g/L

AVERTISSEMENT

POISON



N° D'HOMOLOGATION 8277, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

CONTENU NET.....10 litres à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

CYGON® est une marque déposée de Cheminova A/S

NE PAS UTILISER CE PRODUIT À PROXIMITÉ DES HABITATIONS OU DES ZONES RÉSIDENIELLES TELLES QUE LES PARCS, LES COURS D'ÉCOLE ET LES TERRAINS DE JEUX. IL EST INTERDIT AUX PARTICULIERS ET AUX PERSONNES NON CERTIFIÉES D'UTILISER CE PRODUIT.

**USAGE RESTREINT
 APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE**

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION:

Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée; communiquer avec les autorités locales de réglementation concernant les permis d'utilisation requis.

ARBRE	INSECTES SUPPRIMÉS	<u>TAUX DE CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE</u> par:		REMARQUES
		10 litres d'eau	1 000 litres d'eau	
Pruche	Acariens, Cochenilles, Mineuse de l'épinette.	10 mL	1 L	<p>Pour l'application par voie aérienne, utiliser 1,5 L de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE dans 5 à 20 litres d'eau par hectare, appliqué en une pulvérisation uniforme de fines gouttelettes. Appliquer dès l'éclosion des larves.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 1</p> <p><u>Délai de sécurité:</u> Éclaircissage – 13 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Peut être nocif ou fatal si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Le produit concentré peut causer une irritation des yeux.
- Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation.
- Utiliser seulement dans des endroits bien aérés.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, boire ou fumer.
- Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.
- **NE PAS** utiliser dans les serres.
- **NE PAS** contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux.
- Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.
- **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, contactez FMC au www.fmccrop.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les oiseaux, les abeilles et les autres animaux sauvages. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des

mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfles, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC L'ŒIL: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin

pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant_ ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

DÉCONTAMINATION:

En cas de déversement accidentel de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, nettoyer immédiatement la zone contaminée à l'aide d'un puissant savon de ménage ou d'un savon à la soude caustique à usage domestique. Un simple détergent ne suffit pas. Les surfaces de bois nu doivent être nettoyées à plusieurs reprises.

ÉLIMINATION:

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE:

- Ne pas utiliser, transvider, renverser, ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- Protéger des rayons du soleil.
- Expédier et conserver à une température entre 4°C et 30°C.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent et qui est efficace contre l'organisme nuisible ciblé, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC au 1-800-331-3148 ou à www.fmccrop.ca.

ÉPANDAGE - MODE D'EMPLOI

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** vaporiser directement au-dessus des plants à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans la zone de traitement (d'après la mesure prise hors de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572,1). Réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par la turbulence au bout des ailes de l'aéronef. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIVENT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ÉNPANDAGE AÉRIEN:

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 L par hectare. Utiliser une pression de 235 kPa ou moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que le brouillard de pulvérisation n'entre pas dans les tourbillons de bouts d'ailes.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI :

Utiliser l'épandage aérien seulement lorsqu'il est indiqué sur cette étiquette. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par*

aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Utiliser une pression aux buses peu élevée (moins de 235 kPa). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.

Ne pas traiter si la vitesse du vent est plus de 10km/h. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Éviter que la dérive n'atteigne des endroits sensibles tels que les étendues d'eau, les agglomérations urbaines ou résidentielles.

Zones tampons sans pulvérisation: Établir des zones tampons sans pulvérisation appropriées entre les surfaces à traiter et les habitats sensibles tels que marécages, mares vaseuses, maisons, fermes et toutes cultures vivrières.

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mélange/chargement, nettoyage et réparations (tous les usages sauf en foresterie)

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Mélange/chargement, nettoyage et réparations (foresterie : pruche et épinette)

Des systèmes de mélange et de chargement fermés sont requis. Un système fermé consiste à retirer un pesticide de son contenant d'origine, rincer, mélanger, diluer et transférer le pesticide à travers des tuyaux de raccordement et des raccords pour éviter l'exposition au pesticide. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).

Mélange/chargement, nettoyage et réparations (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Application par voie aérienne

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistante aux produits chimiques.

Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou un pulvérisateur pneumatique

Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou un pulvérisateur pneumatique Utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

Application au moyen d'un pulvérisateur manuel

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2 950 L à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.

Application au moyen d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers))

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. N'utiliser qu'avec un pulvérisateur à main à compression manuelle ou un pulvérisateur à réservoir dorsal.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Mises en garde propres au produit

Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-331-3148. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare à moins d'avis contraire.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation,

soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

CULTURES LÉGUMIÈRES ET FRUITIÈRES, GRANDES CULTURES, PLANTES À FLEURS, ARBRES ET ARBUSTES ORNEMENTAUX.

1. **CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE** est un véritable insecticide systémique. Dès son application, tout insecticide systémique est absorbé dans le système de la plante et peut, chez certains plants, causer des réactions qui sont non prévisibles et non communes à tous les membres de l'espèce végétale en question.
2. **POUR CONNAÎTRE LA PÉRIODE IDÉALE** de traitement pour la suppression des ravageurs spécifiques dans les cultures, consulter les services locaux de renseignements agricoles. De façon générale et à moins d'indications contraires, appliquer une quantité suffisante de bouillie pour assurer une bonne couverture dès l'apparition des ravageurs ou lorsque des dommages sont observés. Ne pas utiliser une dose supérieure à la recommandation. Ne pas pulvériser hors cible.
3. **L'EXPÉRIENCE** a démontré qu'il est préférable d'utiliser la technique de l'arrosage du pied pour traiter les espèces qui risquent d'être endommagées par une application foliaire.
4. **NE PAS UTILISER** sur les plantes ornementales non indiquées. Bien que **CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE** puisse ne pas endommager les espèces non indiquées, des dommages peuvent survenir à certains plants, ou dans certaines régions.
5. **EN CAS DE DOUTE** quant à la sécurité pour certains végétaux, il est recommandé de pulvériser la solution sur une seule branche, ou d'y tremper quelques feuilles. Un délai de trois à quatre jours suffira habituellement pour savoir si la plante sera endommagée.
6. **NE PAS TRAITER** les espèces suivantes avant d'avoir fait l'essai de la solution sur des branches ou des feuilles:

Orme d'Amérique	Orme chinois en boule
Érable de Norvège	Seringat
Févier à trois épines	Févier Moraine

Ou d'autres plantes ornementales non indiquées dans ce livret d'information.
7. Aucun dommage causé par **CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE** n'a été rapporté sur aucune des espèces d'arbres à feuillage persistant couramment cultivées au Canada, lorsque les taux recommandés ont été respectés.
8. Lutte antiparasitaire en forêt – le traitement peut être nocif pour les oiseaux et autres organismes sauvages.
9. Ne pas effectuer d'applications foliaires au plus chaud moment de la journée, ni lorsque la température est excessivement élevée.

NE PAS TRAITER LES LÉGUMES (SAUF LE POIS) PAR VOIE AÉRIENNE.

Cultures Maraîchères*	Insectes Supprimés	<u>Taux de CYGON 480</u> <u>INSECTICIDE</u> <u>SYSTÉMIQUE Par</u> 10 litres d'eau Hectare		Remarques
Asperges	Puceron de l'asperge	35 mL	2,3L	<p>Application au sol seulement. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures ou pendant la période de 5 jours avant la floraison de la culture.</p> <p>Pour les asperges matures, les applications peuvent se faire après la récolte seulement, jusqu'à la défoliation de la plante.</p> <p>Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Appliquer à l'aide d'une rampe fixe ou pulvérisateur au champ, en utilisant 675 litres d'eau par hectare. Pour les asperges immatures, NE PAS utiliser récolter pour l'alimentation animale ou humaine.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales .</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Aubergine	Punaise Terne		500-700 mL	<p>Appliquer lorsque les punaises sont observées et que la floraison est amorcée. Traiter de nouveau 7 à 10 jours plus tard si les punaises sont toujours présentes. Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Brocoli chinois, Bok-choï, Chicorée	Pucerons		0,6-1 L	<p>Délai d'attente de 7 jours avant la récolte; appliquer lorsque les pucerons sont présents; application foliaire par équipement au sol.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p>

				<p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 4 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d’appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n’appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l’on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
<p>Choux: Brocoli, Chou de Bruxelles, Chou-fleur</p>	<p>Pucerons</p>	<p>7-10 mL</p>	<p>0,7-1 L</p>	<p>Délai d’attente avant la récolte: Chou de Bruxelles – 21 jours Brocoli, chou-fleur –7 jours</p> <p>Nombre maximal d’applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 5 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d’appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n’appliquer le produit</p>

				<p>que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Haricots	<p>Pucerons, chrysomèle du haricot, cicadelles, mineuses des feuilles, punaises (Lygus), acariens, punaise terne.</p>	7-10 mL	0,7-1 L	<p>La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ou être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>

Soya	Tétranyques	10 mL	1 L	<p>La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ou être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 30 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Légumes feuilles: Feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue**, bette à carde.	Pucerons, cicadelles	7 mL	700 mL	<p>**Ne pas utiliser sur la laitue pommée.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 14 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 3 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

				<p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
<p>Pois (de grande culture ou de conserve)</p>	<p>Pucerons</p>	<p>2,5-3.6 mL</p>	<p>275-380 mL</p>	<p>Peut être appliqué par équipement au sol ou par voie aérienne. La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ou être récoltée comme fourrage dans les 21 jours qui suivent le traitement. Ne pas traiter dans les 3 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE</p>

				PAS appliquer pendant la période de floraison.
Poivrons	Pucerons, mouche du piment.	7-10 mL	0,7-1 L	<p>Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Pommes de terre, Tomates (de plein champ)	Pucerons, cicadelles	5-9 mL	0,55-1 L	<p>Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12</p>

				<p>heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
<p>*REMARQUE: Pour chacune des cultures maraîchères, appliquer CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter les applications au besoin, en respectant les délais d'attentes avant la récolte indiqués sur l'étiquette.</p> <p>* Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p>				

Grandes Cultures	Insectes Supprimés	Taux de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE /HA	Remarques**
Alpiste des Canaries (production de semences)	Pucerons	500 mL	<p>Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épis sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. Ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement. Application au sol ou par voie aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 30</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

			<p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Blé	<p>Cécidomyie orangée du blé</p> <p>Punaise de Say (stink bug)</p>	<p>1 L</p> <p>Si la population de cécidomyies se maintient après 3 jours, appliquer un second traitement.</p> <p>Utiliser au moins 100 L d'eau/ha si appliqué avec de l'équipement au sol, et 50 L d'eau/ha si appliqué par voie aérienne. Un volume plus élevé permettra d'obtenir une meilleure couverture.</p>	<p>Si les cécidomyies adultes sont présentes (1 cécidomyie/4-5 épis), le traitement devrait être appliqué lorsque 25% des épis sont totalement sortis de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade que le blé devient sensible aux attaques des femelles en période de ponte. Les applications devraient être effectuées à la fin de l'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15°C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Utiliser un volume élevé de bouillie pour améliorer la pénétration dans la culture. La suppression des insectes repose sur un traitement en temps opportun.</p> <p>NE PAS appliquer dans les régions où les abeilles butinent, ni près des ruchers. Ce produit est toxique pour les abeilles.</p> <p>Consulter les services provinciaux compétents pour de plus amples informations sur les taux et les périodes d'application. Application au sol ou par voie aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) - 7</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal - 35 jours Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal - 14 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) - 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

Blé, avoine, orge	Thrips Pucerons	1 L 425 mL	<p>Application au sol ou par voie aérienne: Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture (généralement de 110 à 275 litres/ha). (Puceron russe du blé – répression seulement.)</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 35 jours Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal – 14 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
Canola (colza)	Pucerons, cicadelles, criquets	850 – 900 mL	<p>Répéter l'application au besoin et ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Application au sol ou par voie aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales .</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Carthame	Criquets (nymphe, adultes)	550 mL - 1 L	<p>Appliquer lorsque les dommages sont apparents et que plus de 15 criquets par mètre carré sont observés dans la culture. Répéter au besoin. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte.</p>

			<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Fourrages, grains (graminées, foin trèfle) (sauf luzerne)	Punaises	425 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	Criquets – faibles infestations	425 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	- Nymphes	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	- Adultes	850 mL – 1 L	<p>Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement</p> <p>Application au sol ou par voie aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales .</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la</p>

			période de floraison.
Lin	Puceron de la Pomme de Terre	427 mL	<p>Une seule application par saison; appliquer du stade de fin floraison jusqu'au stade du début de la formation des capsules; utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture; ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement; peut être appliqué par de l'équipement au sol ou par voie aérienne.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales .</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Luzerne	Pucerons, Cicadelles, Larves du Charançon Postiche de la Luzerne (réduction), Punaises (Lygus)	425 mL	Utiliser au moins 200 L d'eau/ha avec un équipement au sol.
	Mineuse virgule de la luzerne	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 10 jours qui suivent le traitement ou lors de l'utilisation d'un taux de 850 mL ou plus: Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.
	Criquets – nymphes	550 mL	
Luzerne (production de semences)	Criquets – adultes	850 – 900 mL	Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Application au sol ou par voie aérienne.

	Punaises	1,1 L	<p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Mélicot, trèfle violet, trèfle alsike	Charançon du mélicot	850 mL – 1,1 L	<p>Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Application au sol ou par voie aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Pâturages, Friche	Criquets – nymphes adultes	550 mL 850 – 1 L	<p>Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Utiliser le taux le plus élevé contre les criquets adultes dans les terrains en friche.</p> <p>Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles</p>

			<p>dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
--	--	--	--

** NOTA : Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

ATTENTION: Éloigner les bovins avant de pulvériser la bouillie.

****REMARQUE: Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture par voie terrestre ou aérienne. Cette formulation ne convient pas à l'application dans l'huile.**

NE PAS TRAITER LES CULTURE FRUITIÈRES (FRUITS ET NOIX) PAR VOIE AÉRIENNE.

Cultures Fruitières et de Noix	Insectes Supprimés	Taux de CYGON 480 <u>INSECTICIDE</u> <u>SYSTÉMIQUE</u> Par			Remarques
		10 litres Hectare d'eau	1000 litres d'eau		
Avelines	Pucerons			5 L	<p>Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons; délai d'attente de 45 jours avant la récolte; principalement pour utilisation sur les jeunes plants.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 34 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 21 jours Toutes les autres activités – 5 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

					<p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison</p>
Bleuet (nain)	Mouche de l'airelle			<p>580-830 mL (nain)</p> <p>830 mL (en corymbe)</p>	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25°C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie/ha. Deux traitements par saison au maximum. La première application devrait généralement être effectuée entre le 5 et le 15 juillet, selon la région et la saison. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard, au besoin.</p> <p>(DAAR) minimal – 21 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Utiliser un pulvérisateur à jet porté pour cultures fruitières pour appliquer CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE. Les conditions climatiques doivent être vérifiées régulièrement (toutes les 15 minutes) pendant l'application de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par pulvérisateur à jet porté, parce que la vitesse et la direction du vent, de même que la température de l'air et l'humidité relative peuvent influencer la pulvérisation des pesticides. La vitesse du vent devrait se situer entre 2 et 10 km/h. L'humidité relative ne devrait pas être inférieure à 50%. La température ne devrait pas dépasser 25°C.</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions</p>

					<p>concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Cerises acides	<p>Trypète noire des cerises (larves)</p> <p>Trypète occidentale des cerises (larves)</p>	5 mL	500 mL	2,25 L	<p>Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte et répéter 14 jours plus tard, au besoin.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 20 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 9 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales .</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Cerises douces	<p>Trypète noire des cerises (larves)</p> <p>Trypète occidentale des cerises (larves)</p>	5 mL	500 mL	2,25 L	<p>Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte. Ne traiter qu'une seule fois.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p>

					<p>Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 20 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 9 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Fraises (en production)	Punaise Terne	12,5 mL	1,25 L	2,75 L	<p>Appliquer le premier traitement lorsque les premières fleurs apparaissent et le second, 10 à 12 jours plus tard, au besoin. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des</p>

					abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.
Fraises (en production et non en production)	Pucerons, Acariens	10 mL	1 L	2,25 L	<p>Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Pêches (non en production)	Punaise Terne	5 mL	500 mL	1,7 L	<p>Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Une certaine défoliation peut survenir dans des conditions de sol frais et humide et/ou d'assèchement lent pendant et après le traitement. Les</p>
	Pucerons, Acariens	10-15 mL	1-1,5 L		

					<p>arbres risquent moins d'être endommagés lorsque le traitement est appliqué le matin, au moment où la température est modérée et que les conditions d'assèchement sont bonnes.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10 Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 40 jours</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 32 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 20 jours Toutes les autres activités – 3 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Poires	<p>Pucerons, Acariens, Psylle du Poirier</p> <p>Punaise Terne</p>	<p>10-12,5 mL</p> <p>6,25 mL</p>	<p>1-1,25 L</p> <p>625 mL</p>		<p>Appliquer dès l'apparition des insectes, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire. Dose maximale est 1,44 kg m.a./ha (ou max 3L de produit par hectare)</p> <p>Appliquer avant la floraison. (DAAR) minimal – 21 jours (Délai d'attente avant la récolte)</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u></p>

					<p>Éclaircissage – 28 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 17 jours Toutes les autres activités – 1 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
--	--	--	--	--	--

Arbres Et Arbustes Ornementaux (plants d'extérieur seulement)	Insectes Supprimés	Taux de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par		Remarques
		10 litres d'eau	1 000 litres d'eau	
Bouleau	Pucerons, mineuses des feuilles	5 mL	500 L	<p><u>Application foliaire:</u> Contre les mineuses des feuilles, appliquer dès l'ouverture complète des feuilles (vers la mi-mai), puis répéter durant la dernière semaine de juin.</p> <p><u>Application au sol:</u> Pour une suppression pendant toute la saison, CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE peut être appliqué sous forme d'arrosage des pieds, une fois au début de mai, lorsque les feuilles commencent à ouvrir. Appliquer CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE non dilué, à raison de 11 mL par cm de diamètre basal (total cumulatif de toutes les tiges), uniformément dans de petits trous peu profonds percés à l'aide d'un instrument pointu à l'aplomb de la ramure. Refermer les trous avec de la terre. Arroser immédiatement pour saturer le système racinaire. Un seul traitement en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. NE PAS effectuer plus d'un traitement au sol par saison. Un tel traitement peut ne pas être efficace chez les bouleaux fraîchement transplantés, dont le système racinaire n'est pas bien établi. Certaines variétés de</p>

				<p>bouleaux hybrides (p. ex., bouleau à feuilles laciniées et bouleau blanc) peuvent être endommagés par des quantités excessives de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE. Par conséquent, n'appliquer que les doses recommandées.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Buis	Acariens, Mineuses des feuilles, Cochenilles	10 mL	1 L	<p>Contre les mineuses des feuilles, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes, ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 7 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Cèdre	Acariens, Mineuses des feuilles	20 mL	2 L	<p>Contre les mineuses des feuilles, pulvériser au début de mai ou à la fin d'août.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 18 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 3 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p>

				<p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Chêne	Cochenille Dorée du Chêne	20 mL	2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 18 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 3 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Épinette (semenciers et milieux forestiers)	Insectes des semences et des cônes		<p>10.4 – 20.8 L pour 1000 L d'eau</p> <p>Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare.</p>	<p>Pulvériser sur toutes les parties porteuses de cônes des arbres, jusqu'au point de ruissellement à l'aide d'un pulvérisateur hydraulique au sol lorsque les cônes sont fermés, mais avant qu'ils ne se tournent complètement à l'horizontale. Communiquer avec le service forestier local de lutte antiparasitaire pour de plus amples informations sur les périodes d'application et les espèces d'épinettes qui peuvent être traitées.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Récolte des cônes – 49 jours Dépistage – 5 jours Taille manuelle, tuteurage, liage - 27 jours Classement, lutte contre les animaux, appâtage – 2 jours</p>

				<p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Épinette de Sitka (semenciers)	Charançon du pin blanc	208mL	<p>20,8 L pour 1 000 L d'eau</p> <p>Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare.</p>	<p>Pulvériser sur les croissances apicales jusqu'au point de ruissellement au moment de la ponte des oeufs (généralement dans la première moitié de mai). Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Récolte des cônes – 49 jours Dépistage – 5 jours Taille manuelle, tuteurage, liage - 27 jours Classement, lutte contre les animaux, appâtage – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Genévrier	Pucerons, Chenille Burcicole, Cécidomyies, Acariens	20 mL	2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année – 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Houx (anglais et d'Amérique)	Acariens, Cochenilles, Mineuse du Houx	10 mL	1 L	<p>Contre les mineuses des feuilles, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes, puis répéter au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année – 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) - 12 jours</p>

				<p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
If	Acariens, lécanies de Fletcher, Cochenilles	20 mL	2 L	<p>Contre les lécanies de Fletcher, appliquer à la fin de juin, puis répéter 14 jours plus tard, lorsque les larves se déplacent.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p><u>Délai de sécurité (DS)</u> – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Lilas (<i>Syringa spp.</i>)	Mineuses des feuilles	15 mL	1,25 L	<p>Appliquer 2 traitements à 6 semaines d'intervalle. Les applications devraient être effectuées dès l'apparition des signes d'activité des mineuses, ou appliquer le premier traitement au début de juin.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 15 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Mélèze	Mouches Granivores du mélèze, Chalcis Sémivore du Mélèze	50 mL	5 L	<p>Une seule application par saison, appliquer 3 semaines après la pollinisation; appliquer sur le feuillage, jusqu'au point de ruissellement; pulvérisateur hydraulique au sol ou nébulisateur.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 1 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde</p>

				<p>environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Pin (Mugho, Rouge, Sylvestre)	<p>Larves de diprions de LeConte et de <i>Neodiprion excitans</i></p> <p>Pucerons, Chenille Burcicole, Perce-pousse Européen du Pin, Perce-Rameau du Pin, Pyrale des Pousses du Pin</p>	<p>10 mL</p> <p>20 mL</p>	<p>1 L</p> <p>2 L</p>	<p>Contre le perce-pousse européen du pin, appliquer tôt au printemps, puis de nouveau à la mi-juin, en prenant soin de mouiller l'extrémité des branches.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) - 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage - 18 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel - 3 jours Toutes les autres activités - 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Douglas taxifolié (production de semences)	<p>Insectes des Cônes (Cécidomyie des cônes du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, Cécidomyie squamiphage du Douglas)</p>	<p>2 L pour 100 L d'eau</p> <p>Dose maximale de 20 L de produit (9,6 kg m.a.) par hectare</p>		<p>L'application devrait être effectuée lorsque les cônes sont au stade tombant, ou presque. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il est important d'assurer une couverture complète des cônes et du feuillage situé dans les zones de production de cônes.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) - 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Récolte des cônes - 48 jours Dépistage - 5 jours Classement, lutte contre les animaux, appâtage - 1 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
Thuyas	<p>Pucerons, Chenille</p>	<p>20 mL</p>	<p>2 L</p>	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications</p>

	Burcicole, Acariens			(jours) – 14 <u>Délai de sécurité (DS)</u> – 12 heures Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.
--	------------------------	--	--	---

*Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES APPLICATIONS INDIQUÉES CI-DESSOUS DOIVENT SE FAIRE SOUS FORME DE PULVÉRISATION FOLIAIRE: (PLANTES D'EXTÉRIEUR SEULEMENT)

Plantes À Fleurs	Insectes Supprimés	<u>Taux de CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE Par</u>		Remarques*
		10 litres d'eau	1000 litres d'eau	
Azalées	Punaise Réticulée, Mineuses des feuilles, Acariens, Aleurodes	10 mL	1 L	Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 2 jours Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.
Camélias	Pucerons, Acariens, Cochenille du Camélia	10 mL	1 L	<u>Application foliaire:</u> Effectuer 2 pulvérisations à 6 semaines d'intervalle la première année. Les années subséquentes, effectuer une application dès l'apparition de la première pousse au printemps. <u>Application au sol:</u> Appliquer CYGON 480 INSECTICIDE SYSTÉMIQUE sous forme d'arrosage du pied des plants tôt au printemps à raison de 60 mL par 10 litres d'eau pour chaque plant jusqu'à 2 m de hauteur. Augmenter la concentration proportionnellement à la taille des plants. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications

				<p>(jours) – 10 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Fusains	Pucerons, Cochenilles	20 mL	2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Gardénias	Aleurodes	10 mL	1L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Gerberas	Thrips	10 mL	1 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Glaïeuls	Pucerons, Thrips	10 mL	1 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Hémérocailles	Pucerons, Thrips	20 mL	2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 7 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Iris	Pucerons, perceur de l'iris, thrips	20 mL	2 L	<p>Pour supprimer les perceurs de l'iris, traiter lorsque les nouvelles feuilles ont 12 à 15 cm.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 7 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison</p>

				de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.
Poinsettias (plants d'extérieur)	Pucerons, aleurodes, acariens, cochenilles	10 mL	1 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Rosiers	Pucerons, cicadelles, acariens, thrips	10 mL	1 L	<p>Pulvériser pendant la saison de croissance. Nombre maximal d'applications par année – 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 28 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

*Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC of Canada Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Insecte maîtrisé	Dose d'insecticide systémique CYGON 480 / 1000 L d'eau	REMARQUES**
---------	------------------	--	-------------

<p>Bleuet en corymbe -<i>Vaccinium corymbosum</i></p>	<p>Drosophile à ailes tachetées <i>Drosophila suzukii</i></p>	<p>830 mL</p>	<p>Appliquer uniquement en post-récolte pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans les fruits) qui pourrait autrement infester les cultures adjacentes. Le moment d'application variera selon la variété de bleuet en corymbe.</p> <p>Appliquer uniquement en pulvérisation foliaire avec de l'équipement conventionnel pour application terrestre. Utiliser suffisamment d'eau (jusqu'à 1000 L/ha) pour couvrir complètement la culture.</p> <p>Effectuer un maximum de deux (2) applications par année, avec un intervalle de 15 jours avant une nouvelle application.</p> <p>Délai de sécurité (DS)- 12 jours pour la récolte à la main, 12 heures pour toutes les autres activités</p>
---	---	---------------	--

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Les traitements localisés à l'aide d'un équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon sans pulvérisation. L'utilisation du mouillage du sol ou l'incorporation dans le sol ne nécessitent pas de zone tampon sans pulvérisation.

Il faut établir les zones tampons sans pulvérisation définies au tableau 1 qui suit entre le point d'application directe du produit et la limite la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles sous le vent (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) ou des habitats marins ou estuariens sensibles.

Tableau 1 Zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Blé, cultures fourragères (graminées, foin, trèfle), trèfle (mélilot, violet, alsike), carthame	2	1	1	1

	Azalées, camélias, gardenias, gerberas, glaïeuls, poinsettias, rosiers		1	1	1	1
	Alpiste des canaries (production de semences), lin		1	0	1	0
	Fraises		3	2	3	1
	Haricots, aubergine, légumes feuilles (feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue, bette à carde)		1	1	1	1
	Brocoli, chou-fleur		2	1	2	1
	Chou de bruxelles, brocoli chinois, bok-choï, chicorée, poivrons		2	1	1	1
	Pois (de grande culture ou de conserve)		1	0	1	0
	Asperges		3	1	2	1
	Pommes de terre, tomates		2	1	1	1
	Hémérocailles, fusains, iris		2	1	2	1
	Thuyas, genévrier, lilas (<i>Syringa</i> spp.), chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if, cèdre		2	1	2	1
	Épinette de Sitka (semenciers)		15	5	10	5
	Bouleau		1	0	1	0
	Buis		1	1	1	1
	Douglas taxifolié (production de semences), Épinette (semenciers et milieux forestiers)		10	5	10	5
	Mélèze		3	2	4	2
	Houx (anglais et d'amérique)		1	1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Thuyas, cèdre, genévrier, chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if	Fin de croissance	4	2	4	2
	Bouleau	Fin de croissance	1	0	1	0
	Buis, Houx (anglais et d'amérique)	Fin de croissance	2	1	2	1
	Douglas taxifolié (production de semences)	Fin de croissance	25	15	20	15
	Mélèze	Fin de croissance	5	3	10	4
	Lilas (<i>Syringa</i> spp.)	Fin de croissance	3	1	3	1
	Épinette (semenciers et milieux)	Fin de croissance	20	10	25	15

	forestiers)					
	Épinette de Sitka (semenciers)	Fin de croissance	25	15	25	15
	Poires	Début de croissance	15	5	15	5
		Fin de croissance	10	3	5	3
	Avelines	Début de croissance	15	5	20	10
		Fin de croissance	5	3	10	4
	Pêches	Début de croissance	20	10	15	5
		Fin de croissance	10	4	10	4
	Cerises (acides et douces)	Début de croissance	10	4	10	3
		Fin de croissance	5	2	4	2
	Bleuet (nain et en corymbe)	Début de croissance	4	1	3	1
		Fin de croissance	2	1	2	1
Pulvérisation par voie aérienne	Lin, alpiste des canaries (production de semences), pois (de grande culture ou de conserve)	Voilure fixe	1	0	1	0
		Voilure tournante	1	0	1	0
	Canola (colza)	Voilure fixe	5	1	2	1
		Voilure tournante	3	1	1	1
	Blé, avoine, orge, cultures fourragères (graminées, foin, trèfle), trèfle, carthame	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	5	1
	Luzerne (production de fourrage et semences), Trèfle (mélilot, violet, alsike)	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	3	1
	Pruche, épinette	Voilure fixe	90	0	150	15
		Voilure tournante	55	0	90	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et pulvériser des gouttelettes de la plus grosse taille selon la classification de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

2023-2395

2024-04-19

Label correction made 2023-05-27

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site [Canada.ca](https://www.canada.ca)